

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Elimination et la
Valorisation des DEchets ménagers du
Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	13

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-deux et le mardi 1^{er} février à 15h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 25 janvier 2022, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Evelynne CARON (Suppléante de M. MAJEWICZ), Véronique DESEIGNE, Corinne NOEL, Messieurs Emmanuel AGIUS, Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (Suppléant de M. MIGNONET), Marc BOUTROY, Charles COUSIN, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND, Michel HAMY, Antoine PERALDI, Olivier PLANQUE.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART, Brigitte MARCQ, Messieurs Bruno DEJONGHE, Pascal GAVOIS, Gérard GREMAT, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Olivier MAJEWICZ (Suppléé par Mme CARON), Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET (Suppléé par M. BEGUE).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Charles COUSIN

T1-02-2022 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE DE TRANSFERT SITUÉ RUE DE TOUL A CALAIS – AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur Emmanuel AGIUS, Vice-président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que, via une convention de mise à disposition, la Communauté d'Agglomération du Calaisis avait mis à disposition du SEVADEC, à compter du 1^{er} janvier 2006, un centre de transfert (composé d'un pont bascule, d'un quai de déchargement, d'une fosse...), situé rue de Toul à Calais, afin que la réception, le stockage et le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles, notamment, puissent être exercés de manière optimale.

Suite à la construction du Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels du SEVADEC et sa mise en service à compter du 1^{er} mars 2021, l'exploitation du centre de transfert est devenue obsolète.

Par conséquent, la société OPALE ENVIRONNEMENT, en charge de la gestion de cette installation, par le biais d'un marché public attribué par le SEVADEC, a déposé, auprès du Préfet du Pas-de-Calais et en date du 30 avril 2021, un dossier relatif à la cessation d'activité de cette dernière.

Suite à une visite s'étant déroulée le 6 mai 2021 et menée par les services de l'Inspection de l'Environnement, il a été constaté et établi que :

- le site était clos et que son accès était fermé par un portail sur lequel est présente une pancarte indiquant qu'une autorisation est nécessaire pour y pénétrer,

Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20220201-T1-02-2022-DE
Date de télétransmission : 01/02/2022
Date de réception préfecture : 01/02/2022

- la surface du site était imperméabilisée par du béton et de l'enrobé, présentant ainsi un bon état de propreté,
- la fosse de stockage était vide,
- le réseau d'assainissement pluvial et le déshuileur-débourbeur ont été nettoyés,
- le site n'était pas desservi par l'eau et le gaz,
- l'électricité a été coupée et le départ électrique consigné,
- aucun produit dangereux n'était présent sur place.

Au vu de ces éléments, le Préfet du Pas-de-Calais a pris acte de la déclaration de cessation d'activité.

Le centre de transfert a donc été restitué à la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers qui utilise celui-ci, notamment, à des fins de stockage de matériel.

En juin 2021, une étude de faisabilité a été engagée par le SEVADEC concernant une modernisation et une optimisation de son centre de tri dans le cadre du passage à l'extension des consignes de tri rendue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le bureau d'étude désigné a présenté plusieurs scénarii.

Via une délibération du 25 mai 2021, un marché pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour des travaux de modernisation du centre de tri a également été lancé afin que le SEVADEC puisse être accompagné quant à la rédaction du cahier des charges relatif aux futurs aménagements à prévoir, aussi bien au niveau du process que des bâtiments et Voiries et Réseaux Divers (V.R.D.).

La phase « travaux » via l'attribution d'un marché public va désormais pouvoir être envisagée.

Le centre de tri ne pouvant pas traiter et valoriser le verre ainsi que les déchets d'emballages propres et secs durant la période de modernisation, la solution optimale semble être de réaliser une rupture de charge de ces derniers sur le site du centre de transfert, basé rue de Toul à Calais, par le biais d'une nouvelle convention de mise à disposition conclue entre Grand Calais Terres & Mers et le SEVADEC, avant de les expédier vers le ou les exutoires qui auront été déterminés.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 24 janvier 2022, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** cette convention de mise à disposition du centre de transfert,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer cette dernière.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois
susdits,*

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

